



Fédération québécoise  
d'athlétisme



Sainte-Thérèse/Blainville  
3 au 9 août 2016

# **Championnats Nationaux d'Athlétisme 2016 de la Légion**

## **MODALITÉS DE SÉLECTION ÉQUIPE DU QUÉBEC**

Lors des Championnats provinciaux (heptathlon/décathlon à Sherbrooke; pentathlon à Sainte-Thérèse; épreuves individuelles à Québec), chaque athlète devra concourir dans les épreuves pour lesquelles il vise une sélection sur l'Équipe du Québec.

L'inscription de l'Équipe du Québec aux Championnats nationaux d'athlétisme de la Légion sera complétée par la FQA le lundi 25 juillet, soit au terme de la période de réalisation des Normes de qualification.

Les athlètes qui ne seront pas sélectionnés sur l'Équipe du Québec auront jusqu'au mercredi 27 juillet à 16h00 pour s'inscrire en tant qu'athlète du volet « ouvert » de ces Championnats nationaux.

## Dates importantes

Date	Description
30 avril 2016	Début de la période de réalisation des <i>Normes de qualification</i>
18 et 19 juin 2016	Sélection Juvénile en heptathlon/décathlon à Sherbrooke
25 juin 2016	Sélection Cadette en pentathlon à Sainte-Thérèse
16 et 17 juillet 2016	Sélection en épreuves individuelles à Québec
25 juillet 2016	Fin de la période de réalisation des <i>Normes de qualification</i>
3 août 2016	Arrivée des membres de l'équipe à Sainte-Thérèse/Blainville
5 au 7 août 2016	Championnats Nationaux de la Légion
9 août 2016	Départ des membres de l'équipe

## Frais d'équipe et formulaires à compléter

Les frais d'équipe seront de DEUX CENT DOLLARS (200\$) par athlète. Le transport local, l'hébergement, l'alimentation, le vêtement d'équipe et l'inscription aux Championnats seront offerts sans aucuns frais additionnels. Les athlètes seront pris en charge par l'équipe d'encadrement dès leur arrivée à Sainte-Thérèse/Blainville le 3 août et jusqu'au départ le 9 août.

Lors des Championnats provinciaux à Sherbrooke (heptathlon/décathlon Juvénile), à Sainte-Thérèse (pentathlon Cadet) et à Québec (épreuves individuelles), chaque athlète médaillé ayant réalisé au cours de la saison la norme de qualification dans son épreuve devra compléter les documents requis et les remettre à la loge de la Fédération québécoise d'athlétisme. Les athlètes sélectionnés recevront par la suite les instructions concernant le paiement des frais et l'envoi du formulaire de consentement parental.

## Admissibilité

- 1) Les médaillés des Championnats provinciaux de la FQA en catégories "Juvénile" et "Cadet" seront admissibles à une sélection. Les athlètes surclassés ne seront pas considérés.
- 2) Les *Normes de qualification* devront avoir été réalisées en sol québécois du 30 avril au 25 juillet 2016 lors de compétitions reconnues par la FQA dans les classements provinciaux.
- 3) À l'exception des épreuves combinées, les performances réalisées sans mesure de vent ou avec vent favorable de plus de 2 m/sec dans les courses de 200m et moins ainsi qu'en sauts horizontaux ne seront pas acceptées.
- 4) L'athlète devra être membre en règle de la FQA dans le secteur compétitif pour l'année 2016 au moment de la réalisation de sa performance qualificative.

## Contingent et limitations

- L'Équipe du Québec sera composée de 40 athlètes, soit 20 à 25 juvéniles, et 15 à 20 cadets.
- Un maximum de 2 représentants pourra être inscrit dans chaque épreuve.
- Les athlètes sélectionnés pourront prendre part lors des Championnats nationaux d'athlétisme de la Légion à un maximum de 3 épreuves individuelles en plus des relais.
- Les athlètes inscrits aux épreuves combinées pourront cependant prendre part à une seule épreuve individuelle, et uniquement si celle-ci a lieu durant leur journée libre. Ils pourront toutefois participer aux relais sans restriction.
- En étant sélectionnés à titre de membre de leur équipe provinciale, les athlètes ne pourront s'inscrire à aucune épreuve en tant qu'athlète du volet ouvert de ces championnats.

## Processus de sélection

La sélection des athlètes se déroulera par tours successifs jusqu'à l'atteinte du contingent de 40 athlètes, et en fonction des limitations énumérées précédemment.

Les athlètes devront réaliser la combinaison requise de norme de qualification durant la saison et de rang dans l'épreuve lors des Championnats provinciaux afin d'assurer leur sélection.

1<sup>er</sup> tour de sélection :

- Les médaillés d'or ou d'argent détenteurs d'une Norme "A" dans la même épreuve.

2<sup>e</sup> tour :

- Les double médaillés d'or ou d'argent (i.e. or + or, or + argent ou argent + argent) détenteurs d'une Norme "B" dans les deux épreuves.

3<sup>e</sup> tour :

- Dans les épreuves où le médaillé d'or ou d'argent aurait refusé sa sélection, le médaillé de bronze détenteur d'une Norme "A" dans la même épreuve.

4<sup>e</sup> tour :

- Les médaillés d'or ou d'argent les plus près de la Norme "A" dans leur épreuve, de même que les médaillés de bronze les plus près de la Norme "A" dans les épreuves où le médaillé d'or ou d'argent aurait refusé sa sélection.

## Départage

Le départage entre les derniers candidats sera fait en calculant l'écart en pourcentage entre la performance réalisée et les normes "A" et "B".

En cas d'égalité lors des Championnats provinciaux pour un rang ouvrant droit à une sélection, notamment dans les sauts verticaux, le détenteur de la meilleure performance admissible réalisée durant la saison aura préséance. Si l'égalité persiste, la deuxième meilleure performance admissible de chaque athlète sera prise en considération, puis la troisième, et ainsi de suite jusqu'à ce que l'égalité soit brisée.

## Circonstances exceptionnelles

Le comité de sélection se réserve le droit, après approbation du Directeur des programmes d'excellence, de sélectionner un athlète en vertu de circonstances exceptionnelles.

## Normes de qualification de l'Équipe du Québec

<b>Cadet féminin</b>	<b>Norme "A"</b>	<b>Norme "B"</b>	<b>Cadet masculin</b>	<b>Norme "A"</b>	<b>Norme "B"</b>
100m	12.41	12.70	100m	11.28	11.69
200m	25.34	26.18	200m	22.87	23.59
300m	40.55	41.69	300m	36.46	37.49
800m	2:14.82	2:18.76	800m	1:59.44	2:03.21
1200m	3:36.52	3:43.97	1200m	3:13.19	3:18.77
2000m	6:30.38	6:40.61	2000m	5:49.19	5:58.73
80m haies	11.86	12.23	100m haies	13.91	14.48
200m haies	28.09	28.92	200m haies	25.53	26.43
1500m steeple	5:06.94	5:13.86	1500m steeple	4:27.61	4:35.45
1500m marche	7:30.00	8:00.00	1500m marche	7:00.00	7:30.00
Hauteur	1.64m	1.58m	Hauteur	1.84m	1.78m
Perche	3.00m	2.80m	Perche	3.50m	3.30m
Longueur	5.31m	5.10m	Longueur	6.25m	5.93m
Triple saut	11.09m	10.75m	Triple saut	12.98m	12.54m
Poids 3kg	12.23m	11.48m	Poids 4kg	14.77m	14.03m
Disque 1kg	36.40m	32.02m	Disque 1kg	48.29m	42.22m
Marteau 3kg	45.93m	41.34m	Marteau 4kg	46.13m	42.46m
Javelot 500g	37.19m	34.97m	Javelot 600g	48.65m	45.73m
Pentathlon	3086	2899	Pentathlon	3029	2830

<b>Juvenile féminin</b>	<b>Norme "A"</b>	<b>Norme "B"</b>	<b>Juvenile masculin</b>	<b>Norme "A"</b>	<b>Norme "B"</b>
100m	12.16	12.43	100m	10.97	11.10
200m	24.80	25.20	200m	22.22	22.53
400m	56.27	58.06	400m	49.41	50.09
800m	2:12.39	2:15.44	800m	1:53.53	1:55.99
1500m	4:32.87	4:42.33	1500m	3:56.11	4:00.41
3000m	9:58.33	10:21.87	3000m	8:37.22	8:51.17
100m haies	14.22	14.70	110m haies	14.64	15.13
400m haies	1:02.42	1:05.68	400m haies	56.15	57.50
2000m steeple	7:12.77	7:18.15	2000m steeple	5:59.65	6:09.87
3000m marche	16:00.00	16:45.00	3000m marche	14:30.00	15:15.00
Hauteur	1.69m	1.63m	Hauteur	1.99m	1.93m
Perche	3.30m	3.10m	Perche	4.10m	3.90m
Longueur	5.62m	5.42m	Longueur	6.79m	6.63m
Triple saut	11.51m	11.22m	Triple saut	13.81m	13.54m
Poids 3kg	13.35m	12.54m	Poids 5kg	15.47m	14.57m
Disque 1kg	38.16m	35.34m	Disque 1.5kg	48.01m	43.80m
Marteau 3kg	50.89m	46.82m	Marteau 5kg	53.55m	47.36m
Javelot 500g	41.23m	38.57m	Javelot 700g	55.44m	52.36m
Heptathlon	4523	4396	Décathlon	6109	5743